



## Safi: Une décharge contrôlée pour 3 communes

- Elle bénéficiera aux centres de Safi, Sebt Gzoula et Jamaât Shaim
- La première tranche sur 6,5 ha confiée à Segedema
- Les aménagements et les équipements estimés à 19 millions de DH

LE démarrage de la construction d'une décharge contrôlée intercommunale à Safi est prévu en septembre. Sa particularité est qu'elle bénéficiera à la ville en plus des centres urbains de Sebt Gzoula et Jamaât Shaim. L'emplacement de la nouvelle décharge collective a été identifié sur une superficie totale de 30 ha après une étude financée par le ministère de l'Intérieur (à travers la division générale des collectivités locales DGCL)

Le site a reçu l'acceptabilité environnementale de la part de la commission ministérielle chargée des études d'impact. Le projet a été présenté dans sa globalité au Souverain lors de sa visite à la province de Safi le 11 septembre 2007. La DGCL a depuis accordé à la province la somme cumulée de 18,8 millions de DH pour l'aménagement de cette décharge.

Pour sa part, la commune urbaine de Safi a programmé la somme de 2 millions de DH pour l'acquisition d'une première tranche d'environ 6,5 ha. Les besoins en financement pour l'acquisition des 23,5 ha restants sont estimés à près de 7 millions de DH.

Un appel d'offres a été lancé pour la construction de la première tranche sur 6,5 ha pouvant recevoir les déchets pour une durée de 4 ans. Seule la société Segedema a répondu en proposant un cahier des charges nécessitant 19 millions de DH pour la construction et les aménagements de cette tranche. Durant la période de fonctionnement, les 3 communes déboursent chacune selon son prorata un budget annuel de 11 millions de DH à raison de 129,60 DH la tonne.

Des investissements supplémentaires estimés à 10 millions de DH seront également nécessaires pour l'aménagement de l'accès à la décharge sur une longueur de 3,5 km. Déjà, le ministère de l'Intérieur promet de financer 30% des travaux.

Pour la construction de la 2e tranche, les investissements sont estimés à 16 millions de DH et qui sont à mobiliser en 2012. De plus, un montant global de l'ordre de 8 millions de DH sera nécessaire pour la réhabilitation et la fermeture dans les normes des anciennes décharges de Safi, de Sebt Gzoula et de Jamaât Shaim.

Un projet similaire pour les villes de Youssoufia et de Chamaia, région Ahmer, est également sur les rails. Les aménagements de la nouvelle décharge intercommunale nécessiteront 3,8 millions de DH et dont 2 millions ont été accordés par la DGCL. Il est à préciser que le terrain s'étendant sur 20 ha a été cédé par l'OCP à Youssoufia. La réalisation de ces projets fera de Safi la quatrième province du pays à avoir résolu le problème des décharges anarchiques. Et ce, après Oujda en 2006, et Rabat et El Jadida en 2007.

L'objectif de Safi va plus loin avec à terme l'établissement d'un plan directeur provincial pour la gestion des déchets ménagers et assimilés de toute la région.

De notre correspondant,  
Mohamed RAMDANI